

Barreau de Montréal
États financiers
au 31 mars 2018

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution des soldes de fonds	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 14
Annexe	15



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux administrateurs du
Barreau de Montréal

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Barreau de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Barreau de Montréal au 31 mars 2018 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 24 avril 2018

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A115879

Barreau de Montréal

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018		2017
	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Total
	\$	\$	\$
Produits			
Cotisations régulières des membres	2 131 438		2 131 438
Produits nets de placements	14 586	12 603	27 189
Produits provenant d'activités (note 3)	290 872		290 872
Autres produits	59 881		59 881
	2 496 777	12 603	2 509 380
Charges			
Services administratifs (annexe)	1 856 712		1 856 712
Subventions et prix annuels	205 494		205 494
Charges provenant d'activités (note 3)	367 037		367 037
	2 429 243	-	2 429 243
Excédent des produits par rapport aux charges	67 534	12 603	80 137

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018			2017		
	Fonds d'administration		Fonds de réserve	Total		Total
	Non grevé d'affectations	Investi en immobilisations	Total	Total	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	793 602	35 147	828 749	693 492	1 522 241	1 410 376
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	93 446	(25 912)	67 534	12 603	80 137	142 565
Avantages sociaux futurs – réévaluations et autres éléments	(45 900)		(45 900)		(45 900)	(30 700)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 522 694)	1 522 694				
Solde à la fin	<u>(681 546)</u>	<u>1 531 929</u>	<u>850 383</u>	<u>706 095</u>	<u>1 556 478</u>	<u>1 522 241</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	80 137	142 565
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 053	4 180
Amortissement des immobilisations incorporelles	20 859	37 778
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	3 718	1 254
Régimes de retraite	(18 500)	(21 700)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	60 375	19 057
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>151 642</u>	<u>183 134</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(210 463)	(315 992)
Cession de placements	208 140	300 000
Immobilisations corporelles	(1 522 694)	(3 253)
Immobilisations incorporelles		(11 488)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 525 017)</u>	<u>(30 733)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	1 120 000	
Remboursement de dette à long terme	(12 819)	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>1 107 181</u>	
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(266 194)	152 401
Encaisse au début	779 711	627 310
Encaisse à la fin	<u>513 517</u>	<u>779 711</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal
Situation financière
 au 31 mars 2018

	2018		2017	
	Fonds d'adminis- tration	Fonds de réserve	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
Court terme				
Encaisse	513 517		513 517	779 711
Comptes clients et autres créances (note 4)	54 808		54 808	24 666
Avances au fonds de réserve, sans intérêt	84 880			
Frais payés d'avance	89 198		89 198	108 747
	742 403	-	657 523	913 124
Long terme				
Placements (note 5)		790 975	790 975	792 371
Immobilisations corporelles (note 6)	1 526 004		1 526 004	8 363
Immobilisations incorporelles (note 7)	5 926		5 926	26 785
	2 274 333	790 975	2 980 428	1 740 643
PASSIF				
Court terme				
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	249 749		249 749	189 265
Produits reportés	30 620		30 620	20 137
Dû au fonds d'administration, sans intérêt		84 880		
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	38 848		38 848	
	319 217	84 880	319 217	209 402
Long terme				
Passif au titre des prestations définies (note 10)	36 400		36 400	9 000
Dette à long terme (note 9)	1 068 333		1 068 333	
	1 423 950	84 880	1 423 950	218 402
SOLDES DE FONDS				
Non grevé d'affectations	(681 546)		(681 546)	793 602
Investi en immobilisations	1 531 929		1 531 929	35 147
Grevé d'affectations		706 095	706 095	693 492
	850 383	706 095	1 556 478	1 522 241
	2 274 333	790 975	2 980 428	1 740 643

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur le Barreau (L.R.Q., c.B-1) le 30 mai 1849, est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les principaux objectifs de l'organisme sont la protection des intérêts du public, une saine administration de la justice et l'amélioration des conditions d'exercice de ses membres.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Le fonds d'administration présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services, à la gestion et aux immobilisations.

Fonds de réserve

Le fonds de réserve présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités de placement.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des fonds communs qui sont évalués à la juste valeur et des certificats de placement garanti que l'organisme a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Les produits de cotisations régulières des membres proviennent d'une seule association, soit le Barreau du Québec, et sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la durée des cotisations à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les montants soient déterminés ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les produits provenant d'activités sont constatés à titre de produits lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les montants reçus pour des activités qui auront lieu au cours du prochain exercice sont présentés comme produits reportés au passif de l'état de la situation financière du fonds d'administration et du fonds de réserve.

Les produits nets de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et plus spécifiquement de la façon suivante :

- Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé;
- Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs d'actions sont constatés à la date de distribution;
- Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent;
- Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'organisme a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les produits d'intérêts ainsi que les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs;
- Les produits nets de placements sont tous non grevés d'affections d'origine externe et sont constatés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Bâtiment	20 ans
Équipement informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Améliorations locatives	10 ans
Logiciels, site Web et bases de données	3 ans

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Avantages sociaux futurs

La société constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, l'organisme comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant des régimes de retraite à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes ajustée en fonction de toute provision pour moins-valeur. L'organisme détermine les obligations au titre des prestations définies en s'appuyant sur la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'organisme. Le coût total des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé aux résultats sous le poste Régimes de retraite. Les réévaluations et autres éléments, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les produits d'intérêts imputés en réduction du coût financier, le coût des services passés et l'incidence de la provision pour moins-valeur sont comptabilisés à l'état de l'évolution des soldes de fonds sous un poste distinct. Les réévaluations et autres éléments ne seront pas reclassés dans l'état des résultats au cours d'un exercice ultérieur.

3 - ACTIVITÉS

	2018		2017	
	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>
	\$	\$	\$	\$
Tournoi de golf	23 577	21 051	30 695	25 942
Tournoi de tennis	3 365	3 571	3 317	3 879
Journée du Barreau	23 421	41 588	30 017	43 467
Salon des avocats	121 119	71 201	132 451	85 465
Activités de formation	72 891	66 328	92 731	30 136
Prestation collective de serment	11 964	9 649	9 050	9 725
Salon Visez droit	34 535	153 648	52 229	154 264
	<u>290 872</u>	<u>367 036</u>	<u>350 490</u>	<u>352 878</u>

Barreau de Montréal
Notes complémentaires
 au 31 mars 2018

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Comptes clients	4 148	942
Taxes à la consommation à recevoir	<u>50 660</u>	<u>23 724</u>
	<u>54 808</u>	<u>24 666</u>

5 - PLACEMENTS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Fonds de réserve		
Certificats de placement garanti, taux d'intérêt variant de 1,76 % à 2,10 % (1,76 % à 2,15 % en 2017), échéant à différentes dates jusqu'en septembre 2019	507 737	711 454
Fonds communs	<u>283 238</u>	<u>80 917</u>
	<u>790 975</u>	<u>792 371</u>

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2018</u>	<u>2017</u>		
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	
	Coût	\$	\$	
	\$	\$	\$	
Équipement informatique	30 695	22 413	8 282	5 350
Mobilier de bureau	83 147	80 140	3 007	3 013
Améliorations locatives	138 457	138 457		
Bâtiment	1 147 239		1 147 239	
Dépôt sur meubles	21 370		21 370	
Immobilisations en cours				
Améliorations locatives	<u>346 106</u>		<u>346 106</u>	
	<u>1 767 014</u>	<u>241 010</u>	<u>1 526 004</u>	<u>8 363</u>

7 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	<u>2018</u>	<u>2017</u>		
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	
	Coût	\$	\$	
	\$	\$	\$	
Site Web	49 980	44 235	5 745	11 676
Logiciels	11 325	11 144	181	826
Bases de données	<u>85 696</u>	<u>85 696</u>		<u>14 283</u>
	<u>147 001</u>	<u>141 075</u>	<u>5 926</u>	<u>26 785</u>

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	99 900	42 687
Salaires et déductions à la source à payer	142 100	139 513
Cotisations aux régimes de retraite à payer	7 749	7 065
	<u>249 749</u>	<u>189 265</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 14 884 \$ au 31 mars 2018 (3 176 \$ au 31 mars 2017).

9 - DETTE À LONG TERME

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Emprunt hypothécaire, 3,75 %, garanti par l'ensemble des biens mobiliers corporels et incorporels de l'organisme, remboursable par versements mensuels de 6 643 \$, capital et intérêts, échéant en novembre 2020	1 107 181	
Tranche échéant à moins de un an	38 848	
	<u>1 068 333</u>	<u>-</u>

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'élèvent à 38 848 \$ en 2019, à 40 330 \$ en 2020 et à 1 028 003 \$ en 2021.

10 - RÉGIMES DE RETRAITE

L'organisme a des régimes de retraite à prestations définies (capitalisé et non capitalisé) et un régime de retraite à cotisations définies.

Les informations suivantes résument les données relatives aux régimes de retraite à prestations définies seulement.

Les régimes de retraite à prestations définies garantissent à la plupart des salariés de l'organisme le paiement de prestations de retraite. Ces prestations sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière.

L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2015.

Barreau de Montréal
Notes complémentaires
 au 31 mars 2018

10 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

La situation de capitalisation des régimes s'établit comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	3 765 600	3 502 900
Juste valeur des actifs des régimes	4 605 300	4 190 400
Situation de capitalisation – excédent	839 700	687 500
Provision pour moins-value	(876 100)	(696 500)
Passif au titre des prestations définies	36 400	9 000

11 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

De plus, les placements en trésorerie et les fonds communs exposent indirectement l'organisme au risque de taux d'intérêt.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de change

Les fonds communs exposent indirectement l'organisme au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les placements en trésorerie et les certificats de placement garanti portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

De plus, les fonds communs exposent indirectement l'organisme au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des fonds communs, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

11 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

12 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats échéant entre mai 2018 et juillet 2022, à verser une somme de 79 604 \$ pour des locaux et de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 28 686 \$ en 2019, à 14 548 \$ en 2020, en 2021 et en 2022 et à 7 274 \$ en 2023.

13 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié la présentation d'une partie de l'encaisse, qui était présentée antérieurement dans les placements. Ce changement de présentation a entraîné une augmentation de l'encaisse au 31 mars 2017 de 696 802 \$ et une diminution des placements du même montant.

Barreau de Montréal

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>ANNEXE</u> <u>2017</u>
	\$	\$
SERVICES ADMINISTRATIFS		
Salaires et charges sociales	1 001 991	981 485
Régimes de retraite	96 600	90 800
Allocation de fonction du bâtonnier	82 500	75 000
Allocation de fonction du premier conseiller	25 000	25 000
Allocation pour bâtonnier sortant	20 000	20 000
Assemblée annuelle, frais de réception et activités sociales	31 771	40 605
Taxes et permis	36 032	
Assurances	2 305	1 771
Autres charges	42 141	55 028
Comités	61 747	61 421
Communications	14 106	14 880
Entretien et réparations	1 192	1 332
Frais de représentation	45 161	79 190
Informatique	28 521	29 280
Location et entretien d'équipement de bureau	16 625	13 571
Loyer	105 054	89 273
Papeterie et fournitures de bureau	16 708	21 651
Portraits et photos	801	2 274
Services de consultation juridique aux petites créances	25 000	25 000
Services professionnels	120 602	108 222
Télécommunications	8 891	10 115
Frais de crédit – cotisations des membres	34 300	33 543
Amortissement de l'équipement informatique	4 097	3 258
Amortissement du mobilier de bureau	956	922
Amortissement des logiciels	644	3 093
Amortissement du site Web	5 932	6 120
Amortissement des bases de données	14 283	28 565
Intérêts sur la dette à long terme	13 752	
	<u>1 856 712</u>	<u>1 821 399</u>